

Mourenx en 1905

DOMECQ Jean Marcellin
 Né à Orin le 11 septembre 1864
 Ordonné le 7 juillet 1889
 Vicaire au Boucau le 12 octobre 1889
 Curé de Mourenx le 14 décembre 1897
 Curé d'Espoey le 24 décembre 1907
 Démission en mai 1949 se retire à Arance
 Décédé le 15 mars 1951

En 1900, l'Abbé Domecq entreprit de créer à Mourenx une école privée pour les filles. Il intéressa à son projet Madame Lopez de Aroséména, qui fit don d'une propriété qu'elle possédait à Mourenx, probablement la maison de la famille HERRAN. Cette école fut appelée « le couvent » et l'enseignement fut confié à la Congrégation des Servantes de Marie, aujourd'hui implantée à Anglet. Cette école fut fermée

en 1903, la Congrégation n'ayant pas obtenu l'autorisation gouvernementale prévue par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le nom de M. l'Abbé Domecq figure sur les deux cloches installées en 1903 dans le clocher de l'Eglise Sainte Marie Magdeleine à Mourenx Bourg.

L'école à Mourenx

L'école des garçons est tenue par Louis Bacqué. Celui-ci est le fils de Raphaël Bacqué, précédent instituteur à Mourenx décédé à l'âge de 100 ans.

Contrairement à ce qui est annoncé sur l'encart de l'annuaire de 1905, l'école des filles tenue par Mlle Puyou, était une école publique.

Les artisans et commerçants du début du 20^e siècle

Avec ses 311 habitants, Mourenx semble un village très actif. On ne dénombre pas les agriculteurs qui sont certainement majoritaires, mais les artisans et les commerçants sont nombreux, comparativement aux autres villages de même importance.

La boulangère, la veuve Lamanette est probablement de la parenté du boulanger de Noguères.

En plus des forgerons, charpentiers, aubergistes et du meunier, que l'on retrouve dans presque chaque village, on trouve à Mourenx, des tisserandes, des marchands de volailles et de fruits, des cochers-voituriers et un médecin. On trouve également de nombreuses "sociétés" ce qui démontre une "modernité". Evolution des mœurs assez rapide en regard au document qui suit de 1880, seulement 25 ans auparavant.

Ce que démontre la comparaison des mœurs du début du 20^e avec celles du 19^e ou du 18^e (suivant : le règlement de la Quartère) c'est qu'au 20^e siècle, les habitants vivent une certaine liberté d'organiser eux-mêmes leur vie professionnelle et sociale qui n'est plus encadrée et prévue par les autorités comme auparavant.

Au 21^e siècle, on verra apparaître un retour à l'encadrement social et même à l'assistanat. (Progrès?)

Délibération du 11 novembre 1880

L'an mil huit cent quatre vingt et le onze novembre, les habitants de la Communauté de Mourenx ont été assemblés dans la maison commune par ordre de Pierre Labarrère, maire de ladite commune, laquelle assemblée ayant pour objet gager les officiers qui desservent la commune, tels sont le forgeron commun, les gardes communs, le sonneur de cloches et le porcher. Dans laquelle assemblée il a été convenu des objets ci-après désignés par unité des suffrages.

Savoir, les sieurs Pirou et Arteigt, viennent de faire leur service de gardes mandes l'année précédente et sont remplacés par les sieurs Houyou et Pierre Courget-Sellebarrère, qui ont accepté cette fonction l'année courante. Le sieur Lamsou dit Laplacette, demeure continué sonneur de cloches et gouverneur de l'horloge, moyennant la somme de trente francs, en par, lui fournir l'huile nécessaire pour ledit horloge pour l'année courante. Le sieur Soussens-Laborde forgeron commun vient de finir son service, demeure remplacé par Raymond Cazenave dit Domecq fils, forgeron, aux conditions suivantes : chaque propriétaire lui baillera au bout de l'année demi-mesure de maïs ras pour trois arpents de labourable ; tenu ledit Cazenave-Domecq forgeron d'entretenir les instruments de la forge en bon état de même que d'entretenir la pierre servant pour éguiser et attailentir les outils des propriétaires. Il a donné pour sa caution le sieur Jean Bellocq, lequel s'est constitué pour tel conjointement et solidairement d'exécuter les dispositions ci-dessus mentionnées, observant que ledit Cazenave-Domecq forgeron ne pourra retirer par devers soi le grain provenant par son ouvrage baillé par les propriétaires que sa caution soit libérée. Enfin le sieur Castagnou, métayer chez Peyrucayne, porcher pour l'année courante sous les conditions suivantes, on lui donnera pour chaque tête des cochon ou truie à la fin de l'année, demi-mesure de maïs ras, ancienne mesure. Bien entendu que les propriétaires qui ne mettront pas à partir de ce jour aucune bête avant l'onze du mois de mai prochain en garde dudit porcher ne seront tenu de payer que la moitié de la garde qui est un boisseau ras pour chaque tête de cochon ou truie ; ledit Castagnou, porcher demeure tenu de mener les dites bêtes qu'on li confiera dans les lieux accoutumés aux heures ci-après spécifiées.

Savoir : depuis le quinze mars à six heures du matin jusqu'au 15 septembre et depuis le quinze septembre jusqu'au quinze mars à huit heures du matin ; d'après demeure tenu et obligé de garder en bon père de famille toutes les bêtes qui lui seraient confiées, de répondre du dépérissement ou dommage qu'elles pourraient faire par sa mauvaise garde ; il donne pour sa caution le sieur Jean Lansou, lequel s'est constitué pour tel et a promis conjointement et solidairement d'exécuter les dispositions prescrites ci-dessus. Toutes les parties ont respectivement promis d'exécuter toutes les dispositions ci-dessus insérées ? fait et délibéré en duplicata à Mourenx, ledit jour, mois et an que dessus, ajoutant que le dit Castagnou porcher ne pourra retirer par devers soi le grain de la garde que sa caution soit libérée de tous les événements qui pourraient en survenir ; de plus ledit Cazenave-Domecq fils, forgeron demeure obligé et tenu de forger pour le compte de la commune tout ouvrage nécessaire sans aucune rétribution ; de plus le forgeron, en cas de maladie, s'oblige de se faire remplacer toute heure nécessaire pour l'utilité des habitants de la commune.

(archives municipales de Mourenx)

LA QUOARTERE DU BUALE DE MOURENX 22 may 1787

Dés 1735, le village de MOURENX comportait quatre quartiers appelés quoaartères, dotés de statuts et ayant à sa tête un Syndic.

Lorsqu'il y avait un décès au sein de la quoaartère, le syndic était prévenu aussitôt. Celui-ci convoquait les habitants par sonnerie de cloche pour qu'ils prennent en charge la préparation de l'enterrement à commencer par le creusement de la fosse au cimetièrre.

Des punitions étaient prévues par les personnes ne répondant pas à la sonnerie de la cloche. Ces punitions allaient de l'amende à la distribution de pots de vin et il était prescrit d'effectuer toutes les tâches avec décence, dans la piété et la charité.

Extraits du nouveau statut de la quoaartère du bualé du 22 may 1787

Transcription :

Article premier : " Lorsqu'il arrivera le décès d'un adulte, un des voisins sera tenu d'avertir le syndic de l'heure que l'enterrement se fera, et lui portera la mesure de la longueur qu'il faudra donner à la fosse".

Article II : "Le syndic, sera tenu de faire commandement à chaque habitant de la Quoaartère de se trouver à heure compétante et de suite après le son de la cloche pour faire la fosse et sera tenu le syndic, de sonner la cloche a l'ordinaire, d'attendre une demi heure pour le moins a l'Eglise, au cas ou il y eut quelque habitant loin de chez lui pour lui donner le tem d'arriver".

Article III : "Tous et chacuns des habitans de la Quoaartère serons tenus de se rendre au cimetièrre a l'heure donnée par le syndic a moins d'excuse reconnue légitime par la Quoaartère, au cas contraire il sera et demeurera puni a la somme ou prix d'un pot de vin distribuable a la quoaartère".

Article IV : "Les fils de famille, Domestiques ou autres ouvriers, Seront reçus pour faire les travaux de la Sépulture, néanmoins exclus du secret du corps, Seront aussi assujettis aus commandemens qui leur seront fait par le syndic, apeine en cas de désobéissance, ou par contravention aux réglemens du présent statut, de dix-huit Sols, applicables au profit de la Quoaartère, et de laquelle peine, les pères, maitres ou maitresses de tels ouvriers demeureront personnellement responsables, et le présent article n'aura lieu qu'en cas d'absence des Dits pères de famille, ou maitres".

Article V : "Dans le cas ou il se rencontre qu'il ait des maisons ou il y ayt des veuves ou femmes Seules Sans aucun homme ou garçon, elles seront tenues de faire exacte recherche pour S'en procurer, lesquels Seront reçus par la Quoaartère aux termes de l'article précédent, et au cas ou elles n'en trouvent pas, seron tenues de proposer leurs excuses a la quoaartère, qui seront moyennant ce, dispensées des ouvrages a faire pour cette fois seulement".

Article VII : *"Et attendu que de pareilles œuvres de miséricorde doivent être faites avec la plus grande décence, piété et charité, par conséquent toute discussion, jurement, paroles deshonnêtes ou railleries déplacées en seront bannies a peine contre le délinquant de lasomme de dix huit sols pour chaque contravention....de plus forte. Suivant l'exigence du cas, de la connaissance du corps de la Quoartère, payable et applicable comme dessus".*

Article X : *"Seront néanmoins tenus les habitants, d'enterrer les Bettes mortes, comme bœufs, vache, chevaux.de la peine ci-dessus, et dont le mandement sera également fait par le syndic".*

Article XII : *"a l'issue de l'enterrement le syndic sera tenu d'assembler la Quoartère près la forge commune chaque habitants, a l'exception de ceux hors du corps, sera tenu d'y assister aux peines ci-dessus, le syndic s'informera s'il y a des plaintes, et s'il découvre quelque-une elle sera jugée sur le champ en conformité des règles ci-dessus".*

Article XIII : *"Les habitants du corps de la Quoartère seront tenus de garder secret de ce qui sera Délibéré a la peine ci-dessus, et de plus forte, s'il est ainsi jugé par le corps".*

Article XIV : *"Celui qui aura contrevenu a quelques des articles ci-dessus et qui aura encouru les peines qui y sont insérées, ne pourra y être content par la voye de la justice, il demeurera seulement retranché du corps de la Quoartère, privé de tout secours en cas de mort, le reste du corps restant interdit de lui donner ni prêter aucun secours pour l'ensevelissement aux peines ci-dessus et d'être lui même retranché".*

André Clin



L'école était située dans la rue de l'église, non loin de la boulangerie Lamanette. La mairie actuelle a pris sa place. Elle ne comprenait qu'une salle de classe recevant filles et garçons. L'institutrice, Mlle Lurde était également secrétaire de mairie. Mme Came, puis Mme Bellocq lui ont succédé. Le nombre d'habitants s'étant réduit, l'école a disparu. Les enfants ont commencé de fréquenter celle de Pardies.

La paroisse de Noguères est annexe de celle de Mourenx, l'abbé Domecq, originaire d'Orin en est le **desservant**.

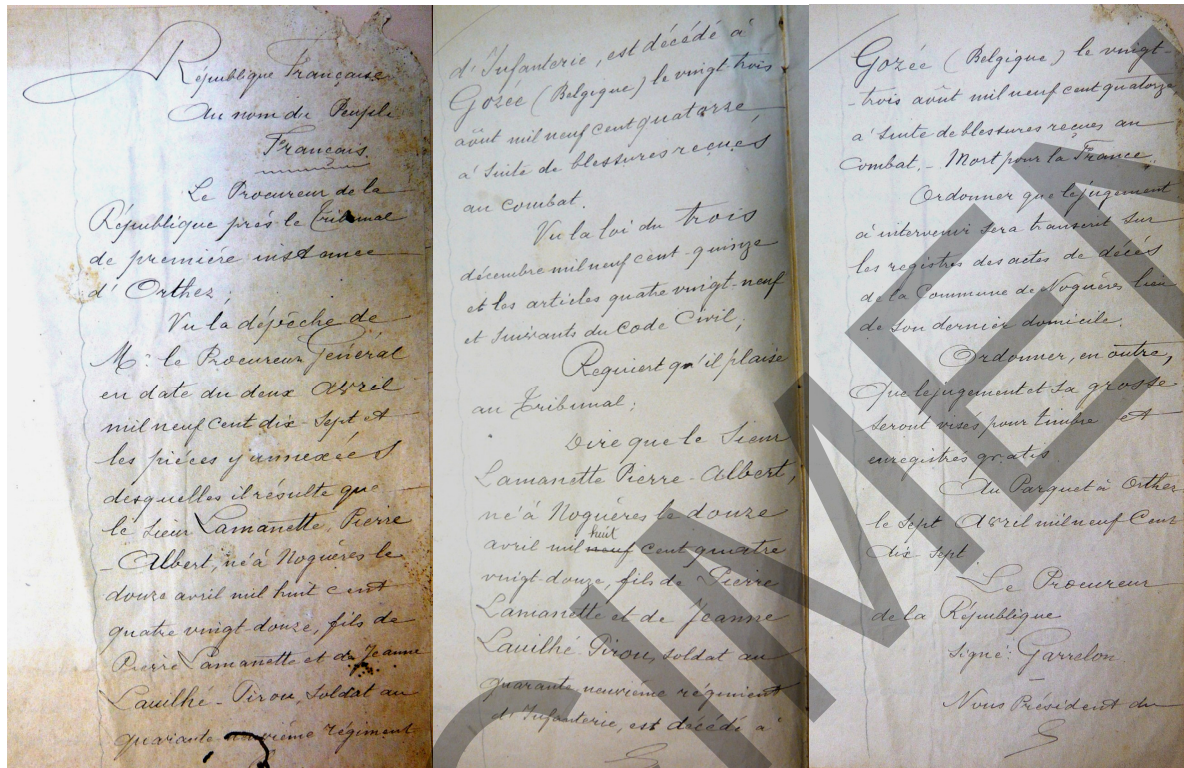
La boulangerie: en 1905, la boulangerie est située entre l'école et la mairie. Elle est tenue par la famille LAMANETTE. Pierre Lamanette et sa femme Jeanne Lauilhé-Pirou avaient deux fils qui furent tués à la guerre. Leur fille reprend la boulangerie. Son premier époux, fils du meunier de Lacq Castandet étant mort dans un accident de voiture, elle épouse en secondes noces René Mirassou, apprenti boulanger originaire de Lahourcade qui travaillait chez eux. A leur époque, la farine provenait de la minoterie Castandet.



Le couple achète un terrain sur la route de Lahourcade et y construit une nouvelle boulangerie plus grande et plus moderne. Leur fille, mariée à Jeannot Roger, prendra leur suite. En 1968, ils transformeront le four : deux étages chauffés au gaz. Le four est aujourd'hui électrique et la boulangerie reprise par le fils aîné Jean-Luc, est toujours exploitée par les descendants Lamanette.

Avis de décès d'Albert Lamanette

Il n'y avait pas trois semaines qu'il avait quitté son village pour le front qu'Albert Lamanette fut tué en Belgique.



Aubergistes : En 1905 Noguères possédait deux auberges qui se trouvaient côte à côte : celle de Gabaig et celle de Lamarche. Une autre ouvrira près de l'église, dans la maison Bilhé.

Dans la maison Gabaig, il y avait un quillier de neuf. L'auberge fut reprise par Adrien Pouchot Lermain qui était aussi hongreur. Son fils Barnabé et sa fille Alice ont continué l'auberge.

Le charpentier Malabat n'a pas eu de successeur, son arrière petit fils Pierre Lansou, sera maire de Noguères

L'exploitant de machines agricoles Capdevielle n'a pas eu de successeur non plus. Comme celle du charpentier sa maison a disparu à la construction de l'usine de Pechiney.

Le meunier

Plusieurs membres de la famille Tamboury ont tenu le moulin de Noguères, Rémi, né à Lagor en 1876, Louise née à Noguères en 1885. En 1905 c'est Jean qui en est le **meunier**. Fabien Mirassou y sera métayer. Le moulin est ensuite exploité par Laurent Baqué qui en 1924 moulait 3 quintaux en 24 heures, puis par son fils Pierrot jusqu'à la guerre de 40.

Un autre Baqué, Eugène, sera **forgeron** jusqu'après la guerre.

Georges Abadie, né en 1910, sera **menuisier** en 1945.

A cette époque, Alsinet ouvrira une **épicerie** qui sera reprise par Marque.

Et Léon Lamanou va créer une entreprise de **fabrication de blocs** d'aggloméré.

J-M Larsen avec la complicité de Pierre Lansou



En 1905 le village d'Os Marsillon comptait 345 habitants.

Le conseil municipal : maire monsieur Lafaille, adjoint monsieur Mesplé, conseillers messieurs Bonnalucq, Carrère, Lagouardette, Lassalles, Moureu J. et Moureu, V, Pinaut . Secrétaire, monsieur Bellocq instituteur.

Le culte catholique est assuré par l'abbé Vincent Passabet, curé de la paroisse. Né en 1851 à Baliros, il est ordonné le 10 juin 1876. Nommé vicaire à Bruges le 5 juillet de la même année, il devient le curé de Vialer le 5 août 1881. Nommé curé d'Os Marsillon le 24 novembre 1896, il décède le 25 mars 1929.

Le sonneur de cloche Jean Campagne le sabotier du village, également sonneur de cloche pour les sonneries religieuses se voit attribuer un somme de 40 francs pour assurer les sonneries civiles (fêtes nationales et locales, incendie ...mais aussi l'arrivée du percepteur !) Décision votée le 9 septembre 1906 suite à la loi de séparation de l'église et de l'état.

Séance du 9 septembre 1906

Sonneries civiles
Crédit de 40^{fr}

Cours présents.
Le Conseil.

Après avoir pris connaissance du Règlement sur les sonneries et cloches (sonneries civiles) inséré dans le Recueil de actes administratifs, année 1889, mais se fait, p. 117.

Considérant :

- 1^{re} qu'il est d'usage de se servir de cloches à l'occasion de la fête nationale, de la fête locale, de l'arrivée du percepteur, dans le cas d'incendie, etc. etc.
- Vote, à seule fin d'assurer ce service des sonneries civiles, un crédit de 40^{fr} (quarante francs) sur les fonds libres de la commune, exercice courant, et que M. le Préfet se voudra bien l'allouer.

Fait à Os, le 9 septembre 1906.

- 1^{re} que le sieur Campagne, Jean, sabotier à Os Marsillon, a assuré et assure encore ce service,
- 2^{de} que ce sonneur est attribué en la même qualité par le département pour les sonneries religieuses,

Fait à Os Marsillon, le 9 septembre 1906.

Bonnalucq
Lagouardette
Moureu
Carrère

Documents 51658240

Arrêté

Le maire d'St. Marillon, sousigné :

Vu la déclaration, en date du 16 août dernier, par laquelle M^r Lanta, vétérinaire à Monein, constate qu'une vache appartenant au sieur Lacoudanne, Henri, propriétaire à St. Marillon, est atteinte de rage ;

Vu l'art. 15 du décret en date du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 21 juin 1898 sur le Code pénal,

Arrête :

- Art. 1 - La vache atteinte de rage doit être immédiatement abattue et enfouie à la profondeur réglementaire ;*
- Art. 2 - Les quatre vaches se trouvant dans la même étable sont mises à part de ce jour, et pendant trois mois, sous la surveillance de M^r Lanta, vétérinaire à Monein. -*
- Art. 3 - Les animaux seront marqués, et il est interdit au sieur Lacoudanne de s'en débarrasser avant l'expiration de ce délai.*

*Fait à St. Marillon, le 18 août 1906.
Le Maire,*

*En pour exécution immédiate
Fait le 27 août 1906.
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Signé : Malin.*

Document 251658240

Décision sanitaire

En 1906 une vache appartenant au troupeau d'Henri Lacoudanne est atteinte de rage. Le constat effectué par monsieur Lanta vétérinaire à Monein entraîne l'application du décret du 6 octobre 1904, à savoir l'abattage de l'animal et la surveillance pendant trois mois des quatre autres vaches hébergées dans la même étable.

Les animaux sont marqués et interdits à la vente pendant la durée de surveillance. Déjà à cette époque les mesures de protection étaient rapidement prises par la préfecture.

Jean Ouerdane



Dans ce petit village (283 habitants), la mairie, l'école, le secrétariat de mairie et le commerce de grains et engrais, sont tenus par la même famille Dahetze. Cette famille tiendra la mairie de 1890 à 1944.

Gustave	1890 -1908
Ernest	1908 -1925
Amédée	1925 -1936
Jean-Marie	1936 -1944

L'annexe partage le curé Jean Laplace avec la paroisse de Montestrucq.

Bien que les revenus de la Commune ne le permettent guère, le Conseil, voulant d'abord donner à Monsieur, un preuve de sa reconnaissance, espérant ensuite que le nouveau prêtre, marchant sur les traces des prédécesseurs en desservant actuel, rétablira la bonne harmonie & au la paroisse, vote une augmentation de 300 francs. Le sort que l'indemnité de binage sera désormais de 300 francs au lieu de 250.

Enfin, comme il est probable que le nouveau desservant aura un cheval pour les besoins de son service, il sera fait tous les ans à l'annexé, par les soins de la municipalité, une quote de paille et de foin, lequel fourrage sera porté au presbytère.

Ainsi, fait à Ozenx, les jour, mois et an que dessus.

Jean Laplace a été nommé curé de Montestrucq et Ozenx depuis le 20 mars 1899, en remplacement de l'abbé Bouhaben qui avait été révoqué après des réclamations des paroissiens et de la municipalité d'Ozenx qu'il avait mécontentés par son comportement tant pour le service de binage que pour la prise en charge des élèves du catéchisme. La situation de conflit avait duré près de quatre ans. Le conseil municipal n'avait pas ménagé sa peine, adressant des lettres à l'évêque, au préfet et même au ministre des cultes.

Après un tel épisode, le conseil municipal désireux de pouvoir retrouver une bonne entente avec le nouveau curé et de prouver sa bonne volonté à l'évêché reformule ses offres d'indemnité pour le binage et le "cahier des charges", tel que l'avaient pratiqué les prédécesseurs de l'abbé Bouhaben.

Après la loi de 1905, les conseillers ont dû revoir leur façon de rémunérer le curé. Délibération pour fixer les allocations temporaires du curé pour le binage.

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'en vertu de la loi du 9 décembre 1905, les crédits ouverts au budget pour traitement du Chantre, frais du Culte et Binage ont été supprimés.

Le Crédit relatif au traitement du desservant pour le service du binage peut être maintenu sous forme d'allocation temporaire décroissante, conformément à l'article 11 de la loi de Séparation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en faveur de Monsieur Laplace, desservant actuel d'Ozenx, pour le service du binage, les allocations temporaires décroissantes suivantes :

300 francs	pour les années	1906 et 1907.
200 francs	_____	1908 et 1909.
150	_____	1910 et 1911.
100	_____	1912 et 1913.

Fait et délibéré à Ozenx, les jour, mois et an que dessus.

Les délibérations et différents courriers nécessités par "l'affaire Bouheben" nous apprennent qu'en 1898, la nouvelle "chapelle d'Ozenx" vient d'être terminée et qu'elle est suffisamment fournie en objets de cultes.



Cette nouvelle église a été construite en remplacement de l'ancienne chapelle en ruine. En 1900, elle est dotée de vitraux dons de quelques paroissiens : Louis Gesta et J-P Pedehonta; la veuve Leclercq, propriétaire de l'ancienne abbaye laïque près de laquelle se dressent encore les ruines de l'ancienne chapelle.

Le sonneur de cloches, Monsieur Sarthou est un personnage important dans le village,

à en croire la liste de ses obligations. Ci-contre, délibération du **3 octobre 1906.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le sonneur attitré de l'église est M^r Sarthou et qu'il lui a proposé d'être le sonneur municipal. Celui-ci ayant accepté moyennant une indemnité ^{annuelle} de cinquante francs, il prie le Conseil de vouloir bien délibérer à ce sujet.

Le Conseil,

Où l'exposé ci-dessus, fixe à cinquante francs par an le traitement du sonneur civil à condition qu'il exécute les sonneries suivantes :

- 1^o Pour annoncer le passage officiel du Président de la République;
- 2^o A l'occasion de la fête nationale et patronale, la veille au soir, le matin et le midi;
- 3^o Pour annoncer l'heure normale de la clôture des cabarets.
- 4^o Pour annoncer les heures des repas et celles de la reprise des travaux aux ouvriers des champs;
- 5^o Pour annoncer l'ouverture des séances du Conseil Municipal
- 6^o Pour annoncer l'arrivée du Percepteur et du Contrôleur en tournée dans la commune.

Fait et délibéré à Ozenx, les jours mois et an que dessus.

Sarthy
 G. Pedehonta
 Cambourg
 St Jacques
 Sarthou
 G. Pedehonta
 Cambourg
 St Jacques
 Sarthou

Remarque : il est plus probable que le sonneur ait à annoncer plus souvent le passage du percepteur que celui du président de la République !

Distant seulement de 6 km d'Orthez, ce petit village est pourtant passablement isolé en 1905. On remarque, qu'il ne possède ni boulangerie, ni épicerie, ni auberge ni même de cabaret, si commun à l'époque dans les autres villages. Il est vrai que le marchand de grains et d'engrais vend aussi du vin, mais pas à consommer sur place.

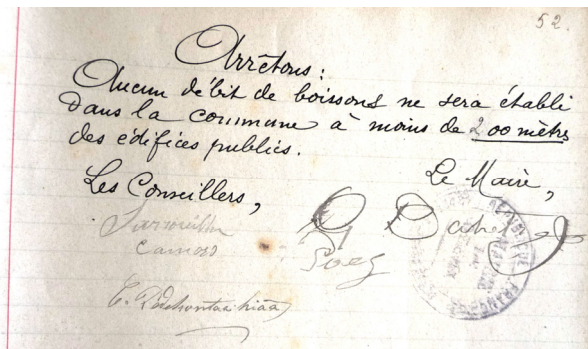
Mis à part P. Bergés qui est cordonnier, les autres artisans sont liés à l'activité agricole, principalement à l'élevage :

Un courtier en bestiaux (J. Baradat)

Un charpentier qui est aussi charron (P. Sarthou)

Un forgeron (P. Duplaà) probablement maréchal-ferrant

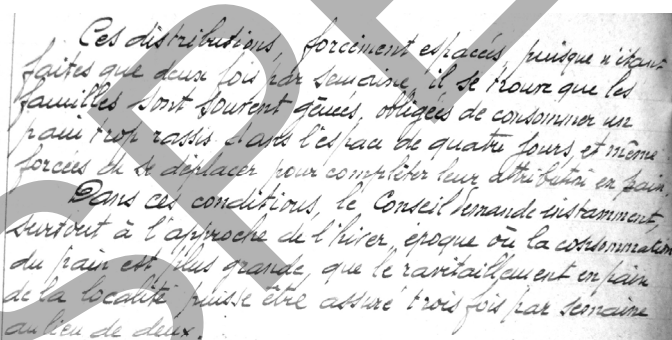
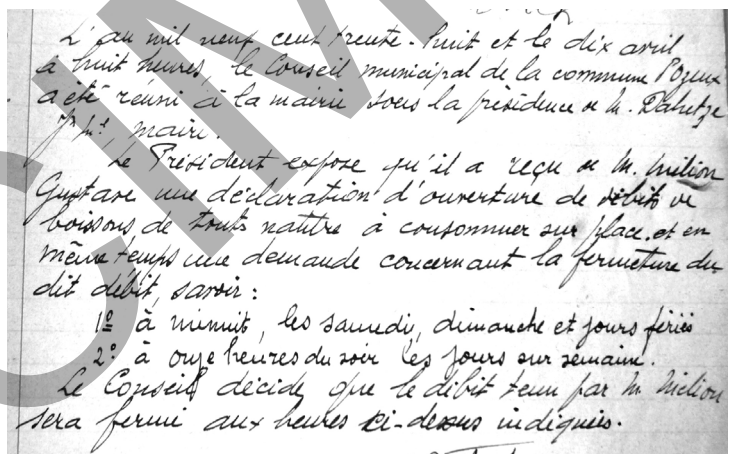
Un marchand de grains et d'engrais



Que la commune ne possède pas de cabaret ni d'auberge ? Ce n'est pas ce que déplore le maire : "on ne rencontrait jamais à Ozenx des gens en état d'ivresse manifeste", déclare le maire à son conseil tout en lui demandant de prendre quand même un arrêté fixant les limites d'implantations de débits de boisson par rapport aux édifices publics. La délibération fut prise en 1907.

Ce n'est qu'en 1938 qu'un débit de boisson fut ouvert sur la route de Gestas par Gustave Méliou. Dans la maison où il avait ouvert une épicerie en 1930.

Le conseil émet le vœu de pouvoir y ouvrir un débit de tabac et une recette buraliste, le village étant trop éloigné des bureaux de Montestrucq ou de Loubieng.



Le manque de boulangerie a persisté. La situation n'avait pas évoluée si l'on en croit la délibération du 18 mai 1930 :

"... le président expose : la commune d'Ozenx ayant une population de 257 habitants est complètement déshéritée au point de vue commercial, attendu qu'on ne trouve dans la commune ni boulangerie ni auberge. Seule, une petite épicerie vient d'être ouverte par Monsieur MELION Gustave pensionné militaire au pourcentage de 35 %...."

Le service de la distribution du pain est alors assuré par Madame Vve Lataste d'Orthez et Monsieur Cossie de Ste Suzanne. Le conseil adresse une lettre au préfet. (Voir l'extrait ci-contre)

Toujours selon les délibérations, le téléphone arrivera dans la commune vers 1928. Quant à l'électricité, la municipalité a bien tenté, en 1925 de saisir l'opportunité du passage sur le territoire de la commune de lignes à haute tension alimentant l'usine à ciment de Montestrucq pour *"amener la lumière à tous les habitants et donner la force nécessaire pour actionner quelques moteurs ..."*.

L'élévation de trois transformateurs était prévue : Quartiers Leclercq, Maysonnave et de l'école.

Sans succès, apparemment.

Famille SARTHOU

A partir de 1800 on est chez les Sathou artisan charpentier durant plusieurs générations.

Jacques Sarthou né en 1781 à Lanneplaa démarra son métier de charpentier en 1806. Son fils François Sarthou marié à Ozenx devint également charpentier sur ce village en 1838.

Pierre Sarthou né à Ozenx chantre et organiste à l'église du village, exerça aussi le métier de charpentier.

Joseph Sarthou fils de Pierre né à Ozenx en 1888 pris sa succession en 1923. Il construisit en 1924 un atelier de charronnerie et menuiserie.

Ses deux fils : Pierre né en 1925 et Jean né en 1927 travaillèrent ensemble comme charpentiers pendant quelques années.

Jean Sarthou construisit en 1960 un atelier de menuiserie, et Joseph Sarthou son fils né en 1959 a pris la suite de 1989 jusqu'à ce jour.



Combiné : Raboteuse, dégauchisseuse. Mortaiseuse, toupie.

Annie Cambet, Jacques Lamaison remercient M.Sarthou.



En 1905, l'Imprimerie de l'Agenda-Annuaire du Sud-ouest, 70 rue Gassies, (renommée en 1921 Emile Guichenné) à Pau, publie des renseignements concernant les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées et les Landes. Il annonce que Ste Suzanne compte 585 habitants.

Le Conseil municipal se compose de 11 hommes. Ste Suzanne dépassant les 500 habitants avait droit à 12 élus. Depuis les dernières élections un conseiller avait démissionné ou était décédé. Les femmes n'auront le droit de vote et ne seront éligibles que 40 ans plus tard. Des descendants des conseillers Aussat, Perguilhem, Forsans, Lapadu sont encore présents au village ; il y en a sûrement d'autres par la descendance des femmes.

La recette ruraliste : timbres fiscaux, acquits de transport divers est tenue par M. Méliande.

L'instituteur est M. Lafonta pour les garçons. Il est aussi Secrétaire de Mairie. L'institutrice est Madame Claracq pour les filles.

En 1905, l'abbé Bergeret était curé de Ste Suzanne. Né le 21 avril 1861 à Barzun, il fut vicaire à Sauveterre pendant 5 ans puis curé de Corbère, canton de Lembeye, durant 8 ans avant d'être nommé curé de Ste Suzanne le 26 juin 1899. Il y resta jusqu'à son décès en 1941 à l'âge de 82 ans et après 42 ans de présence à Ste Suzanne.

La fête patronale a lieu le 11 août jour de la fête de Ste Suzanne (sur le calendrier des saints jusqu'en 1967) et l'Adoration Perpétuelle le 16 décembre. Pour savoir ce qu'était cette fête veuillez vous reporter au chapitre des généralités.

33 activités commerciales sont répertoriées, vous remarquerez que certaines des familles sont notées plusieurs fois car, souvent, elles exerçaient plusieurs commerces dans un même lieu.

- aubergiste, épicier, mercerie : Berducq et Bordenave ;
- entrepreneur de bâtiment, charpentier : Andrieu, Berducq et Flous.



Une originalité : BAINS tenus par Mme Veuve Lalanne. Il s'agissait d'un petit établissement thermal « d'eau pure » les *Baintg-déu-Prat* qui étaient encore la propriété du Château de Baure en 1833. La photo des ruines ne laisse pas deviner que le bâtiment était deux fois plus long et possédait un étage. Il y avait 4 chambres meublées au premier. Les baignoires étaient en pierre, les tuyaux et les robinets en cuivre. Les curistes pouvaient prendre pension.

De toutes ces activités il n'en reste que deux : la boulangerie Pondelestaing et la charpenterie Flous.

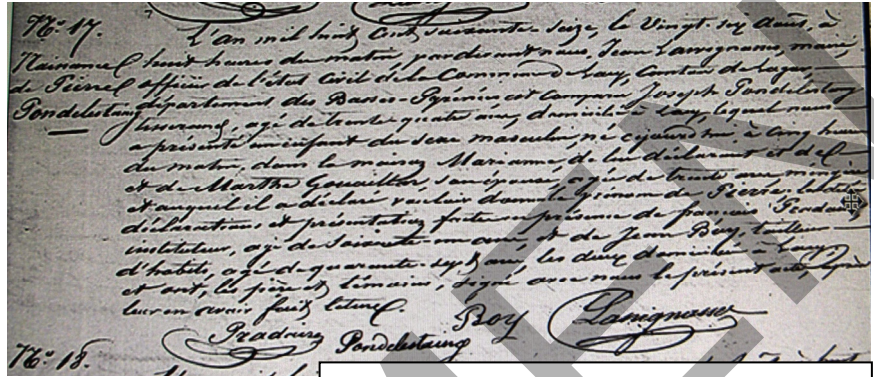
BOULANGERIE PONDELESTAING

La famille Berducq était établie depuis des lustres à Ste Suzanne. En 1820, un Joseph Berducq était charpentier dans ce village. Je n'ai pas cherché plus en arrière !

Son fils Jean, charpentier lui aussi se marie le 27 juillet 1870 avec Jeanne Flous. Il semble que ce soient eux les fondateurs, place de la Vieille Croix, de l'auberge, épicerie, mercerie, tabac.

Une de leurs filles Anna se marie, en 1902, avec Pierre Pondelestaing, boulanger de son état, né à Lacq en 1876.

A partir de ce moment, on peut penser que l'activité boulangerie s'est harmonisée avec celles d'auberge et d'épicerie.



Acte de naissance de Pierre Pondelestaing



La carte postale « Place de la Vieille Croix » d'Auguste Pondaré, date de 1907. Sur cette carte, du côté de l'enseigne BERDUCQ AUBERGISTE TABAC sont assises : Madame Anna Pondelestaing, la trentaine, habillée de clair, et sa mère, Jeanne Elisabeth Berducq, la cinquantaine, vêtue de sombre. A gauche, côté épicerie, boulangerie, mercerie, la femme âgée en noir dite «la Tatane» serre le manche de sa quenouille de laine entre son corps et son bras gauche. Entre les doigts de sa main gauche, elle roule la laine qu'elle a étirée pour en faire un fil à tricoter. De sa main droite elle enroule ce fil sur un bobineau.

Le fournil était chemin de l'Arriec. La vieille bâtisse et son puits ont été démolis pour construire la maison de l'actuel boulanger en 1980. Pierre et Anna Pondelestaing organisent des tournées dans la campagne environnante avec un cheval et une charrette aménagée pour faire le porte à porte et vendre leur pain de maison en maison. Petit à petit le pain ne se fabriqua plus à la ferme dans le four familial.



Devant le fournil, Anaïs 1^{ère} fille du boulanger, Pierre Pondelestaing et sa femme Anna laquelle s'apprête à partir pour la tournée.



En 1909, leur fils Gabriel vient au monde et tout normalement travaillera dans l'entreprise familiale. La famille s'agrandissant et les affaires des diverses activités étant florissantes, la maison sera agrandie et modernisée au goût de l'époque, dans les années 1930. Les ouvertures du rez-de-chaussée sont au même endroit, mais les encadrements ont été refaits en intercalant des briques et des pierres taillées. Les murs sont rehaussés pour créer des pièces non mansardées. Le balcon reste, mais les garde-corps sont changés. Dans les années 1970, la fenêtre de gauche devient la porte et la vitrine de la boulangerie.

Sur cette photo de 2011 vous pouvez aussi remarquer que la Vieille Croix a disparu. L'arbre monumental a-t-il été victime de sa vieillesse, d'une tempête ou des hommes ?

En 1942 Gabriel Pondelestaing se marie avec Berthe Cazanave originaire d'Audaux. Ils ont une fille en 1943. Le fondateur de la boulangerie Pierre décède à 67 ans, cette même année. Gabriel prend la succession de son père de qui il a tout appris. Il fabrique sa pâte, la pétrit, la façonne, la cuit, aidé d'un ouvrier de sa mère Anna et de sa jeune épouse Berthe pour l'épicerie, la boulangerie, l'auberge, sans compter les tournées.

En 1950, nait un fils qu'ils prénommeront, Pierre, comme son grand-père. Gabriel Pondelestaing meurt à 56 ans en décembre 1965. Pierre n'a que 14 ans et va au collège. Sa sœur, son aînée de 8 ans se marie en 1964.

Leur maman, Mme Berthe Pondelestaing va faire face. Elle garde l'ouvrier, M. Marcel Euvrard et prend quelqu'un pour les tournées. Quand Pierre atteint 17ans il décide de devenir boulanger. L'ouvrier de ses parents finira de lui apprendre le métier auquel il avait un peu tâté dans ses très jeunes années. En 1973, il reprendra le flambeau aidé de sa mère, puis, son épouse secondera pour la boutique et les tournées.

La 3^{ème} génération de Pondelestaing boulanger à Ste Suzanne est toujours en activité. Jusqu'à quand? Y aura-t-il une quatrième génération de Pondelestaing boulanger au village?



Retour de chasse. Debout, Gabriel Pondelestaing, le boulanger-aubergiste et ses amis, le fusil au repos, tandis que 2 lapins folâtraient à leurs pieds.

Maurice Rathier remercie Mme Berthe Pondelestaing, 93 ans cette année, et ses enfants Marie-Madeleine Flous, Pierre et Martine Pondelestaing.



CHARPENTE FLOUS

En 1905, un Flous charpentier était installé à Ste Suzanne et est toujours dans le village. Durant plusieurs années la scierie, charpente et menuiserie a utilisé la force de l'eau du Laà pour faire tourner ses outils comme l'avait fait le moulin à céréales très longtemps avant lui.

La photo fait apparaître l'atelier construit en prolongement du moulin. Après avoir recueilli documents et informations le sujet sera développé.



En l'année 1905, d'après l'agenda annuaire du Sud - Ouest :

Notre village est situé sur le Canton de LAGOR à 9 Km, rive gauche du Gave de PAU Arrondissement d'ORTHEZ à 7 km, PAU à 38 km et OLORON à 40 km.

206 sarpourenxois et sarpourenxois sont recensés. Principalement des enfants, des ménagères, des cultivateurs, un aubergiste et un forgeron animent ce petit village

La fête patronale est célébrée le 1^{er} août.

À la Mairie, Messieurs AUSSAT Joseph Maire ; MARLAT Adjoint ; GAMBADA, LABORDE, LOUSTAU, MALE, MONJAU, RAMONGASSIE, TOURNE-CANTEGRIT, TOURNE-LARROUDE Conseillers Municipaux avec M. Rémy de SAUVEJUNTE secrétaire.

M. CAMY, Curé de MASLACQ, desservant, assure les Messes et les Baptêmes dans l'Eglise Saint Pierre aux Liens de notre paroisse.

L'École Primaire, mixte

Monsieur Rémi de Sauvejunte fut le premier instituteur de l'école républicaine de Jules Ferry. Né en 1852 à Castetarbe, il décèdera à Sarpourenx le 8 mai 1945 à l'âge de 92 ans



La classe de Monsieur Rémi de Sauvejunte en 1910

L'auberge

La maison se nommait Claverie (fabrique de clous). Elle était entourée des maisons Bourgade, Cridebouc, Haur, Lartia, Lagoardette, Castetnav (en 1812 une maison de Maître où demeurait M. LAGOARDETTE Président du Comice Agricole de LAGOR – ARTHEZ, Conseiller Général). A côté le pigeonier rond, la petite maison Moulia et également la belle demeure béarnaise Vergers.

Pierre LAUGA MAYSONNAVE, né à LOUBIENG vers 1862 est aubergiste, propriétaire. Il est marié à Marie DUMOULIÉ. Ils auront trois enfants, Renée, Honorine et Bernard qui fréquenteront l'école de Rémi de SAUVEJUNTE



Sur le linteau de la porte d'entrée, la date « 1837 » est gravée.

Les autres murs ont chacun une porte. Une petite fenêtre éclairait la salle du bistrot avec le feu dans la cheminée et la porte du four à pain. Derrière le four à pain, en terre battue se trouvait le « quillet ». Un escalier en bois donnait accès à l'étage ayant pour toute lumière offerte par deux « chiens assis ».

Cette maison a été remise en état et complètement rénovée dans la deuxième moitié du XXème siècle par M. & Mme DUGUINE et leurs amis. Ces dessins sont les souvenirs de Madeleine et ses propos passionnément racontés.

La Forge

Nous voici en ce début du XXIème siècle sur la route d'Orthez à Oloron à la sortie du petit village de Sarpourenx.



A gauche au fond les cyprès du cimetière et devant la forge au toit de tuiles picon.

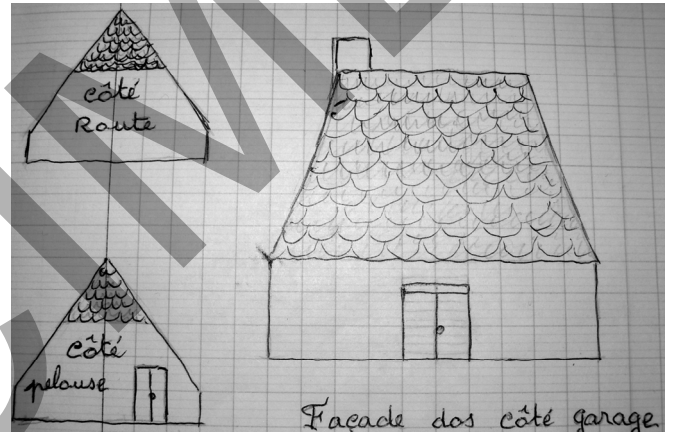
La forge tenue par M. LABORDE Jean et son fils Pierre fut la dernière à Sarpourenx.

Jean est né dans la maison Prébende à côté de la forge



La maison est de style béarnais et la façade principale baigne de soleil dès le lever du jour.

Avec une porte cochère pour remiser les chevaux. Sur la façade côté route, sous les vents dominants et la pluie, il n'y a pas d'ouverture



Prébende était autrefois un presbytère
A droite derrière le long mur bordé de
jeunes arbres élagués se trouve la
propriété des PLANTÉ.

La route, l'ancienne, pour aller à Maslacq
et les moutons en transhumance ?
Avec le chien vigilant, gardien du
troupeau, notre berger béret, cape et
« lou barot » ; mais que regarde t'il ? peut-
être la jolie cycliste sur la photo ci contre.
Avec la maison Touquette et la borne
toujours existante, sous la fenêtre, du bas
indiquant Oloron à 40 km.



Gérald Lacourrège remercie Madeleine Duguine, Madeleine Lafitte, Daniel et Annie Lecomte pour leur témoignage.



Sauvelade en 1905

Depuis qu'en 1860, un quartier de Loubieng lui a été rattaché, le village de Sauvelade a vu sa population augmenter. Avec ses 410 habitants, il est en 1905 assez important. Il possède une école de garçons, tenue par M. Laguilharre et une de filles, tenue par Mlle Guillaume.

Longtemps annexe de Vielleségure après la disparition des moines à l'abbaye, la paroisse possède maintenant son propre curé, Eloi Capéran.

Eloi Capéran, né le 28 janvier 1861 à Igon, ordonné le 8 juillet 1888, vicaire à Sault de Navailles le 18 août 1888, vicaire à Ger le 26 octobre 1889, curé d'Aydius le 19 octobre 1891, il est nommé curé de Sauvelade le 2 août 1900. Il est démissionnaire le 15 novembre 1934, après 34 ans de ministère dans cette paroisse. Il se retire à Igon où il décède en juillet 1949.

L'activité agricole y est fort importante, mais les activités artisanales et commerciales y sont prospères.

De 1882 à 1910, ont été recensés :

Aubergistes : François Guichenuy, Danglade, Cachica, Lacave

Cantonnier : Bernard Pucheu

Cordonnier : Pierre Bourdieu

Charpentier : Jean Chouret

Couturières : Catherine Cazenave, Anne Virgile, Marie Daubagnaa, Catherine Lacroix de Baigt, Marguerite Bourdette

Epicier : Pierre Haurie

Forgerons : Jacques Hourticq, André Carrère, Jean Laborde, Jean Paraige, Pierre Bayande, Jean-Pierre Laborde (forgeron dans la maison Hourticq)



Ecole de couture

Maçons : Pierre Nouzeilles, Jean Bourdette

Marchand ambulant et chiffonnier : Pierre Clouzet

Menuisiers : Josié Largounés, Pierre Lateulade

Tailleur d'habit : Prosper Costemale

Tisserandes : Marguerite Gayoou, Jeanne Maysonnave-Laulhère, Elisabeth Prat, Marie Laplace

Cet inventaire montre l'importance des activités de tissage et de couture et aussi celle de la forge. Les forgerons étaient probablement tous également maréchaux-ferrants. Une famille de forgerons a, durant plusieurs générations, exercé ce métier à Sauvelade et dans les villages voisins: la famille LABORDE.

Jean-Pierre Laborde, né en 1843, épouse **Marie-Anne Peyrou** née en 1845. Ils auront 10 enfants :

- **Jean**, né en 1867, maison Hourticq, sera forgeron sur les Chemins de Fer à Baigt de Béarn. il décèdera en 1894.
- **Elie**, né en 1869
- **Marthe**, née en 1871, maison Hourticq
- **Louise**, née en 1872.
- **Paul**, né en 1875, marié à Sauvelade une première fois et à Morlaàs ensuite.
- **Marie** née en 1877, aura une fille en 1895 qui décèdera à l'âge de 9 mois.
- **Elie**, né en 1880, décédé à Vielleségure en 1950.
- **Daniel**, né en 1882, marié en 1910 à Marie-Jeanne Marladot. Ils sont les parents de **Jean Laborde (au Haoü)**, le dernier forgeron de Sauvelade. Il aura 3 filles.
- **Léon**, né en 1883, maison Hourticq, décédé à Lucq en 1970.
- **Albert**, né en 1886, maison Lateulade, décédé en 1920 à Maslacq.



Jean Laborde, dernier forgeron de Sauvelade au travail et sa forge au Haoü



Los haures deu temps passat

Qu'entenèn quauque còp, tostemps de gran matin.
Lo grand martèth deu haur, trucar dessùs l'engludi
Qu'esglaihsava lo hèr, deu grand brasèr sortit
En cadença aborrit per ua man solida.

De cops aus bordalats, tostemps hens las carrèras,
Taus besonhs deus paisans, qu'i avé tostemps un haur.
Jamei n'auren podut, shens eths tribalhar tèrra
Ni copar lenha au bosc, shens agusar destraus ...

Poème d'Aymat Lahitette

Une activité saisonnière qui a marqué le village et s'est poursuivie jusqu'à l'aube du 21^e siècle
le passage du distillateur.

Comme dans la plupart des villages du canton, où la vigne était présente, le distillateur ambulant venait installer son alambic à Sauvelade pendant la période hivernale, devant l'abbaye ou dans le parc du château.

Durant quelques semaines, l'alambic était le lieu de "rendez-vous" des exploitants qui attendaient avec impatience la coulée des premières d'alcool. La plupart des distillateurs ambulants venaient de l'Ariège. Cette profession assurait un complément de ressources à de très petits exploitants de ces régions de montagne.

En 1806, Napoléon accorda aux propriétaires de vergers et de vignobles, un privilège d'exonération de taxes pour la distillation de 10 litres d'alcool pur. Ce privilège était héréditaire.

En 1960, pour limiter l'alcoolisme dans les campagnes, et, sous la pression des lobbies d'importateurs d'alcool et de grands producteurs, ce privilège fut supprimé. Seul le conjoint survivant pouvait en user jusqu'à sa mort, mais plus aucun descendant.



Les enfants de l'école de Sauvelade autour de l'alambic (vers 1938)

Le dernier distillateur venu à Sauvelade est Marcel Maury, natif de Bousenac en Ariège. Ici avec un bouilleur de cru de Vielleségure.



On confond souvent bouilleur de cru et distillateur ambulant. Le bouilleur de cru est le propriétaire exploitant (vignes, vergers) qui possède le droit de distiller ses produits. Le distillateur transforme la matière première (marc, fruits) en alcool.

Le portail du château



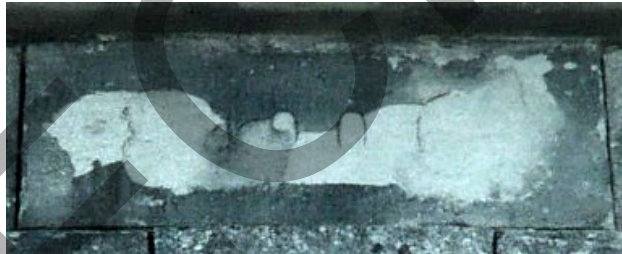
Les bâtiments conventuels furent rachetés au 19^e siècle, après le départ des moines et transformés en château. A la fin du 19^e, c'est la famille de Laussat qui est propriétaire du château. En 1905 il appartient à la veuve Duplantier.

En 1901, le parc du château ainsi que la prairie située de l'autre côté de la rue, sont fermés par d'imposants portails. La réalisation des grilles est confiée à un compagnon du devoir dont on ignore le nom.

Celui-ci s'était installé dans la forge de

Pierre Bayande (arrière grand-père de J-Jacques Carassou)

On ne connaît pas non plus celui qui a fait la maçonnerie et taillé les pierres.

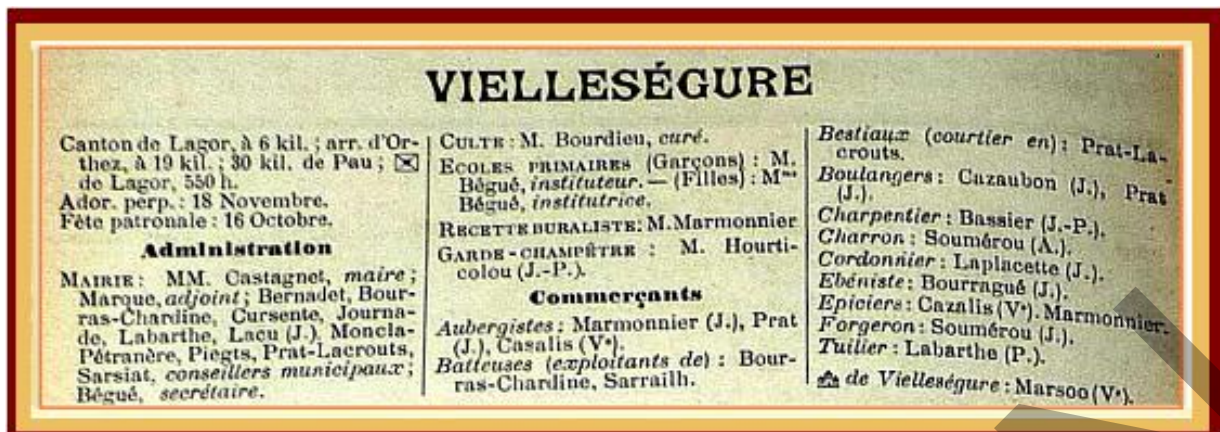


Les grilles posées en 1901 attestent de la maîtrise de celui qui les a forgées. On y découvre les initiales "LD" entrelacées et aussi quelques symboles de franc-maçonnerie, l'étoile à cinq branches inscrite dans un cercle, et feuilles d'acacia. Ces symboles figurent aussi sur la partie maçonnée.

Ce qui peut faire penser que le tailleur de pierre était aussi un "compagnon".



Sabine Labat remercie Claudette Grosclaude et Madame Cazenave pour leur aide.



L'annuaire du Sud-ouest pour l'année 1905, donne un bref aperçu de la vie des habitants de Vielleségure. Chacun aujourd'hui, y retrouvera, qui un grand-père, ou un arrière grand-père, qui un grand oncle ou celui de son voisin, parfois, son institutrice. Parmi les personnalités nommées certaines ont laissé quelques traces dans les archives. Nous révélerons ces traces.

Excepté ceux qui appartenaient au conseil municipal, les agriculteurs ne figurent pas sur cet annuaire. Pierre Journade a, durant l'année 1914, noté les rencontres qu'il faisait avec ses voisins ou les gens du bourg. Nous les découvrirons au fil de son agenda.

L'école :

Durant ces premières années du 20^e siècle, la municipalité s'efforce de résoudre le problème scolaire. En 1905, il n'y a qu'une salle dans l'école construite depuis 1867 et la classe des filles se fait dans la pièce qui avait été prévue pour accueillir la mairie à l'étage, au-dessus de la classe de garçons. M. et Mme BÉGUÉ les instituteurs ont bien du mérite de travailler dans de telles conditions. La seconde classe, ne sera construite qu'en 1911, en même temps que le nouveau préau. M. et Mme CARSUZA, les instituteurs suivants proposeront la "coéducation" avec la création d'une section enfantine. Mais la mixité ne verra le jour qu'en 1932.



Le curé :

Né à Angos, le 11 octobre 1860, Jean-Baptiste BOURDIEU, ordonné le 13 juillet 1884, fut d'abord vicaire à Aramits de 1884 à 1888 ; puis à Arudy, de 1888 à 1890 ; curé d'Aydius en 1890. Il occupe la cure de Vielleségure pour 20 ans, du 29 septembre 1891 au 13 juin 1911. Il décède le 4 janvier 1938. Il sera remplacé en 1911 par Pierre COUBLUC

La pratique du culte en 1906, après la loi de séparation des églises et de l'état.

Ci-contre, la déclaration de Michel MARQUE et Eugène LAPLACETTE, membres de l'ancienne Fabrique de l'église et devenus membres de la nouvelle association culturelle que l'on nommera plus tard, "conseil paroissial".

Commune de Vielleségure

Devant le Maire de Vielleségure ont comparu :

1^o Marque, Michel, propriétaire à Vielleségure

2^o Laplacette, Eugène, cordonnier à Vielleségure

les deux jouissant de leurs droits civils et politiques, lesquels en déclarant toute responsabilité personnelle, déclarent que la célébration du culte catholique continuera comme par le passé dans l'église de Vielleségure à partir de ce jour.

La présente déclaration, aux fins de droit, s'applique à l'ensemble des réunions périodiques permanentes ou accidentelles qui auront lieu pour un an à compter de ce jour.

Fait à Vielleségure le vingt décembre mil neuf cent six.

Marque Laplacette

L'agenda de Pierre Journade

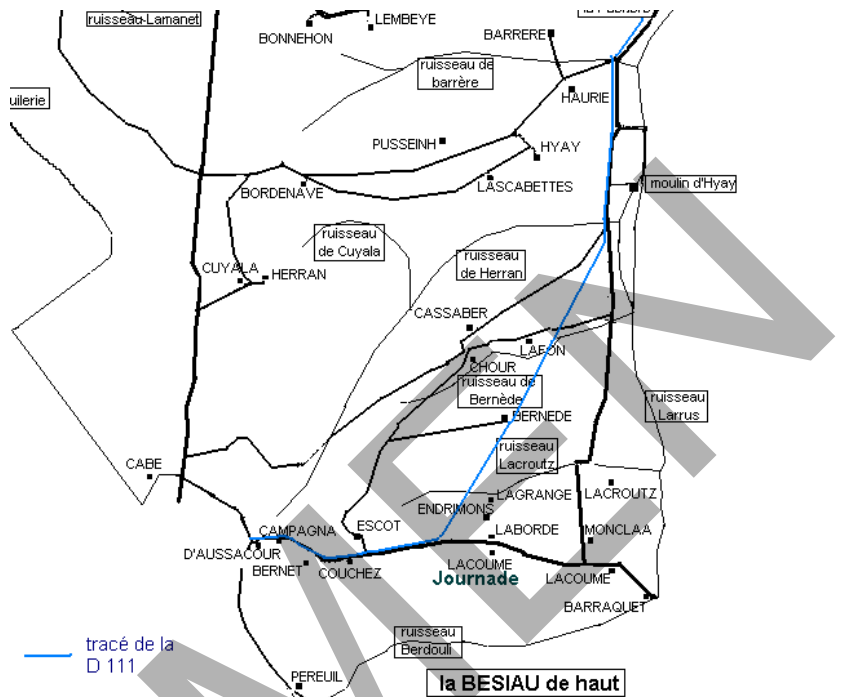
Pierre Honoré Journade, agriculteur était conseiller municipal. Il habitait à la Besiau de Haut, l'ancienne maison Lacoume à laquelle il a laissé son nom. Marié à Marie Sarramida, ils avaient trois enfants : Alfred (né en 1891) Rosalie (née en 1892) et Eugénie (née en 1893).

Son agenda de 1914 retrouvé donne bien des indications sur la vie paysanne en ce début du 20e siècle et sur celle du village. Il y note le temps qu'il fait et les travaux que chaque membre de la famille accomplit, leurs déplacements au marché de Navarrenx ou au village pour y faire leurs achats ou vendre leurs produits.

On y rencontre ses voisins cultivateurs comme lui, avec qui il échange des services et les artisans auxquels il a recours, pour réparer ses outils, ferrer ses vaches, ses bœufs ou son cheval ou pour se procurer certaines denrées. Ce journal révèle aussi l'importance des marchés pour les paysans de cette époque. Ceux de Navarrenx et d'Orthez sont cités, mais on cite aussi Oloron où on se rend par les "travers"

Le 1er août, il note la déclaration de la guerre et le 4, le départ de son fils Alfred. Ce dernier ne devait pas revenir, son nom figure sur le monument aux morts du village.

C'est avec lui que nous partons rencontrer les cultivateurs et artisans de Viellesègure ses contemporains.



20 janvier 1914 : Sombre neige et glacière. Paulin **Hours** est passé en allant au marché d'Orthez pour voir la rouge jeune qui tousse beaucoup quoiqu'elle soit bien grosse il n'a voulu m'en donner que 130 f, nous n'avons pas traité.

Les engrais chimiques ne sont pas encore utilisés. Le guano sert à fertiliser les sols.

21 janvier : La neige a à peu près disparu mais sur la route il y a encore bien de glacière. Alfred, Marie et moi nous avons été au marché. Vendu la vache à **Hours**, 150 f. Commandé 16 balles de guano à Parissé : 6 balles 10/12, dix balles 12/14 et quatre balles 14/16.

Mercredi 28 : Sombre. Alfred et moi nous avons été au marché. Le matin Balenzun est venu prendre la vache rouge Jeanne, vendue à Hours la huitaine et Hours Paulin me l'a payée Navarrenx 150 f. Acheté une paire de bœufs à quatre dents à Lamarche Miloayè de Lucq huit cent cinq 805 f. Du marché de Navarrenx, je suis parti pour Orriule au pèle-porc de Lée Claverie. François Lacaz d'Orion m'a porté jusque devant Duprat. Lamarche fils est venu rendre les bœufs chez nous.



La pèlere chez Jean-Baptiste Laplace charpentier à Viellesègure

29 Janvier : Soleil beau. Les Caubü Jean-Louis Sarrailhé et les Lacoste de Sauveterre assistaient à la cérémonie Lée Claverie ; belle gaité jusqu'à près minuit. Après je me suis retiré avec les jeunes Caubü et j'ai couché chez eux.

30 janvier : Forte gelée glacière le matin. Parti de Narp à sept heures et arrivé chez moi à dix heures et demie.

Samedi 31 : Gelée le matin soleil beau. Après Alfred a été assisté à une tire de bois de châtaigniers qu'a fait Palé pour la gare de Navarrenx. Il y en avait dix charrettes. Moi j'ai assisté au pèle-porc de Matheu. Le soir Jean-Baptiste Lartigue est venu charger dix sacs de froment de l'avant dernière récolte à 22 f l'hl. Payé comptant 220 f.

1er avril : Soleil beau. Le **berger Moutengou** est venu payer le pacage de la vigne, .5 f et nous a fait cadeau d'une sacoche de (breuilh). Mené les bœufs à la foire de Navarrenx, vendus à Marcadiou de Bonnut pour mille francs 1000 f. Nous les avons achetés à Peyran de Bugnein il y a trois ans pour sept cent dix francs. Acheté une morue pesant 5 Kg 100 grammes chez Camgaston 6 f.

Jedi 2 avril : Beau temps. Labouré à la vigne. Moi, j'élaguais la roture de la Grabe. Le soir j'ai été chercher une balle de son chez Couchez, expédié par **LARTIGUE**.

12 avril (Pâques) : Beau temps. Payé à Henri Peyran pour coupure de soutrage 6 f

25 avril : Sombre. Alfred a été faire éprouver la jument le matin sans résultat. Après, continué le (terrage)

26 avril : Beau temps. Payé à Xavier Peyran pour coupure de soutrage 5 f
Reste à lui devoir de travail déjà fait, deux francs. Elections législatives, candidats : Léon Bérard député sortant et M. Privat.

27 avril : Soleil beau. J'ai commencé à souffrir la vigne. Alfred et Rosalie ont fini le terrage. Tonnerre et bonne bourrasque avant la nuit.

28 avril : Beau temps. Soufré un moment ; travaillé au passage des près à la fontaine. Bonne bourrasque dans l'après-midi.

29 avril : Temps orageux, grondements de tonnerre, pluie douce l'après-midi. Le berger **Moutengou** a porté un fromage pesant 3 Kg, 5 f 50 et 3 kilogrammes de viande d'une brebis qu'il avait dépouillée le 18 de ce mois, le tout compris.....8 f 50

1er mai : Sombre ; Alfred est allé à la foire d'Oloron par les travers ; moi coupé du farouche et tiré du fumier.

Samedi 2 mai : Beau. Labouré au fond du champ ce qui avait été déjà fait une fois pendant l'hiver.

3 mai : Beau, orageux le matin. J'ai été à Navarrenx, fait éprouver la jument. Passé à la Caisse d'Epargne pour reconstituer le livret d'Eugénie des six cents francs que j'avais levés le 11 janvier pour le placement Artigouha. Acheté une langue et côtelettes de veau 2, 20 f à Labarthe.

4 mai : Beau. Fini de fumer, de mettre le guano et de labourer celui qui a été déjà fait une fois. Essayé de continuer à l'autre, mais n'étant pas commode, nous avons décidé d'attendre la pluie.

5 mai : Pluie abondante. Coupé du farouche à la faux.

Mercredi 6 mai : Pluie. Coupé du farouche jusqu'à midi, après Alfred a été au marché et moi, j'ai fait arriver deux charrettes de soutrage.

7 mai : Pluie. Coupé quelque peu de soutrage pour faire place pour faner le farouche, tiré quelque peu de farouche pour le touya et du fumier pour le champ.

8 mai : Temps variable. Tiré du farouche et du fumier.

9 mai : Variable, orageux l'après-midi. Descendu une charrette de fumier et labouré un peu. Une bourrasque nous a empêchés de continuer. Moi, j'ai mis (un hourclou et un escaneit au bros camerai)

11 mai : Beau labouré, moi, coupé du farouche

12 mai : Beau, sombre. Labouré, j'ai fini de couper le farouche. L'après-midi, Eugénie est allée planter du maïs à **Moncla**.

13 mai : Soleil, chaud. Escantat ce qui est labouré, Eugénie est partie depuis le matin pour planter du maïs à **Couchez** et Marie à **Lafon**, l'après-midi.

14 mai : Beau. Fini de labourer. Eugénie planté du maïs à **Couchez**, hier c'était à **Barraquet** et non chez eux, la mère chez **St Cricq** depuis sept heures jusqu'au soir ; fini d'escanter et commencé à repasser.

15 mai : Sombre. Hersé, Marie planté du maïs à **Palé** depuis sept heures jusqu'au soir ; Eugénie à **Escot** le matin et à **Moncla**, l'après-midi.

16 mai : Sombre. Eugénie est allée aider à finir de planter le maïs de Moncla, ils étaient partis pour l'enterrement de Pierrin Sarsiat, décédé à 82 ans. Fini de herser et marqué le côté du chemin, planté. Depuis deux heures y étaient pour nous aider, marguerite Palé, Marie Escot, Jean Couchez, Jean-Baptiste Barraquet et Bonnacaze, domestique de Moncla. St Cricq plantait le sien et ils ont fini leurs semailles et Moncla aussi.

Dimanche 17 mai : Variable. Fané et rentré une belle charrette de farouche.

Jean-Baptiste LARTIGUE est meunier au moulin de **Malhure**. C'est lui qui achète le froment à Pierre Journade et qui lui revend du son. Le moulin existe toujours ; il est situé sur la route de Vielleségure à Sauvelade, mais fait partie de la commune de Lagor.

Le berger Moutengou a passé l'hiver à Vielleségure pour y faire pacager son troupeau. Il est resté à la vigne de Journade à qui il a payé 5 frs. pour ce pacage, mais a aussi fait un cadeau : une sacoche de "breuilh". L'hiver, il était d'usage de laisser pacager les troupeaux sur les champs après les récoltes. Les bergers redescendus de la montagne trouvaient dans les villages des vallées de quoi nourrir leurs bêtes en attendant de remonter dans les estives.

Glossaire :

Farouche : trèfle incarnat

Soutrage : bruyères, genêts et fougères que l'on fauchait dans les communaux. Ces végétaux séchés servaient de litière pour les bestiaux.

Escanter : herser (premier passage)

Peyrolle : panier

Tiste : panier plus grand

Le mois de mai, plantation du maïs, un des premiers travaux nécessitant l'entraide.

Les voisins de la famille Journade commencent à être nommés, Palé, Hours et Casaubon dit St Cricq, descendants d'Endrimons, sont les voisins les plus proches ; Sarsiat, originaire d'Ogenne, gendre de Moncla, conseiller municipal de Vielleségure, est aussi proche voisin ; Escot, Couchès, Lafon, Barraquet ...

A l'aide de la carte de la **Bésiau de haut**, on peut retrouver leurs maisons.



Pierre CAPDEVIELLE habite le bourg où il exerce d'abord le métier de charpentier. Quelques années après, il devient commerçant en divers produits de traitements agricoles ou autres. Il monte ensuite une entreprise de battage. Pierre Journade lui achète : du soufre, du cuivre, de la chaux et du pétrole. Aussi du fil et des câbles, du vitriol ... et même des sandales, mais probablement à l'épicerie que tenait Marie Capdevielle, l'épouse de Pierre.

18 mai : Sombre, froid. Hersé ; à quatre heures tonnerre et pluie fort abondante.

19 mai : Soleil, éclaircies. Fané, rentré une belle charrette de farouche ; l'après-midi, tonnerre et pluie. Ce matin et hier Rosalie est allée assister aux processions des Rogations. **Lartigue, meunier** a expédié une balle de son, la 3eme que je lui dois.

20 mai : Sombre, nuageux. Coupé le foin du petit pré des cerisiers, les filles ramassé des cerises et la mère des petits pois que nous avons porté au marché. Alfred, Marie, Eugénie et moi avons été au marché en voiture vendu une paire de poules 5,20, les cerises 4,50 f, les petits pois 4,50 ; le tout ensemble. 14,20 f. Payé à Périssé cinq balles de guano, les 4 du 12/14 et une

14/16, vingt sept francs 27 f. Dernièrement, je lui avais payé 16 autres balles 83 f, le tout 110f. Payé trois balles de son à Lartigue : 27 f. Acheté une faux à main : 2, 75 f ; Une pierre à aiguiser 1 f ; une fourche 1,10 ; Un râteau à main pour le fumier 1,60 f. Le tout à **Lacrouts**, marchand de fers. Le matin, Alfred est allé prendre 100Kg de soufre, 37 Kg de cuivre, 20 Kg de chaux, 5 litres de pétrole, le tout à **Capdevielle**.

21 mai : Beau. Soufré un peu. L'après-midi j'ai mené la jument au haras, elle n'en a pas voulu.

22 mai : Soleil très chaud. Soufré, hersé la terre du maïs et commencé à marquer. Eugénie était pour planter à **Palé** depuis huit heures.

23 mai : Sombre, brumeux depuis le matin. Fini de marquer et planté ; depuis huit heures, y étaient pour nous aider : Bernard Sarsiat, Marie-Jeanne St Cricq, Marianne Couchez, Annou Escot, Annette Turan, Marie-Jeanne Palé ; fini à deux heures et demie. Presque tous sont partis pour planter à Barraquet qui n'a pas fini à cause de la pluie pendant toute la journée, grondements de tonnerre et après, pluie fort abondante.

24 mai : Sombre, le soir depuis la nuit est survenu une averse sans éclairs ni tonnerre et qui n'a duré que dix minutes et quand même a raviné les chemins et quelque peu les champs.

25 mai : Pluie légère. Préparé une barrique de sulfatage, coupé le farouche que la jument a laissé au petit champ de l'ancien châtaignier ; tiré et étendu le fumier.

26 mai : Beau. Sulfaté et labouré le petit champ.

27 mai : Sombre. Mené deux cochons au marché, vendus en route à **Galatoire** 68 francs ; (Une peyrolle et une tiste cerises) 5,50 francs. Alfred a fait venir les bouvillons blancs, le bétail étant en baisse, il n'a pas vendu.

28 mai : Beau. Sulfaté et hersé.

29 mai : Sombre, brumeux. Planté le maïs et les tomates. Pluie l'après-midi.

30 mai : Variable. Sulfaté. Alfred a commencé à couper le foin à la Grabe.

31 mai dimanche Pentecôte : Sombre. Alfred et Marie ont été à Navarrenx, vendu cerises, petit pois et fraises 7,50 f ; Payé la monte de la jument 6 f ; étrennes au palefrenier 3 f ; Remontage d'une paire de sabots à Coustet 1.60 f.

1er juin : Sombre, très froid. Alfred, coupé du foin et moi sulfaté.

2 juin : Sombre, froid. Coupé du foin et fini de sulfater.

3 juin : Soleil chaud. Fauché le matin et fané après-midi, convenablement.

4 juin : Soleil, orageux. Le matin, fauché et fané. Rosalie est allée planter du maïs à Escot ; à midi, fort vent d'orage et tonnerre, quelques gouttes tombaient par intervalles. La moitié du foin est empilée sec, le reste, un peu doux. Le tout est ramassé, après Eugénie a été planter du maïs à **Campagna** au champ de Camptort.

5 juin : Sombre. Sarclé au froment.

6 juin : Pluie. Ramassé quelques cerises.

7 juin : dimanche : Sombre, froid. Eugénie et moi nous avons été à Navarrenx, vendu cerises et fraises et () 6,20 f. Acheté une paire de pantalons gris écru, 6 f ; Une ceinture noire à Campagne 2,50 f ; Un chapeau à Sédailan 1 f ; une caisse de



sucre à Camgaston 4 f ; Un pain à Carsuzaa 1,40 f. Depuis midi, fané le foin qui avait été empilé doux, peu séché. Souffré un moment

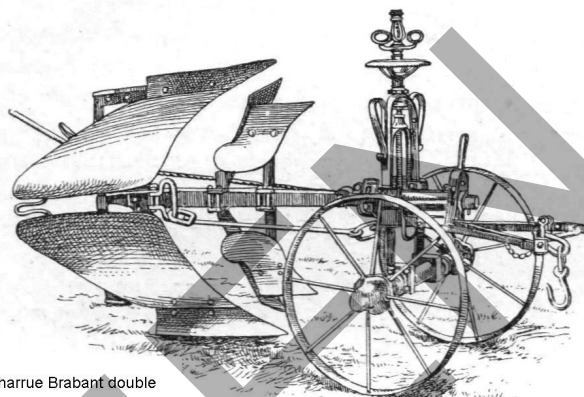
8 juin : Sombre, pluvieux. Coupé le foin, du lilas devant la porte. Alfred commencé à bêcher la cantère au fond de la vigne.

9 juin : Variable, doux. Bêché et fauché à cantère, fauché pour faire le passage pour aller au lavoir laver la lessive, en allant la chercher, chargé du foin vert.

10 juin : Variable, pluie. Fini de bêcher la cantère et () à la vigne. **Capdevielle** a porté 63 Kg de vitriol.

11 juin : Pluie le matin, tonnerre, grésil et forte averse l'après-midi. Payé les contributions 66,27 f. Payé à **Capdevielle** 100 Kg de soufre 20 f ; 100 Kg de sulfate de cuivre 62 f ; 20 Kg de chaux à sulfater 1,50 f ; 5 litres de pétrole 2 f. Deux pelotons de fil 0,60 f ; un câble de 9 mètres pour la charrette 3,90 f. **Marque Loustesse** m'a payé les intérêts de la somme de quatre cents francs qu'il me doit, échus le 12 mai 1914, seize francs .16f ; et 14 f d'arrérage de l'année passée 14 f. Fait arriver le brabant qui était en réparation chez **Souméro**, ajuster une paire de fers neufs, fait ajuster les pointes aux précédents, rapiécer les versoirs et chaussé les coutres.

Joseph SOUMEROU habite le bourg (sa maison est maintenant située au 2, chemin Guilhou), il est forgeron et maréchal-ferrant. Mais, en 1914, il y un autre forgeron, maréchal-ferrant : Elie LABORDE Pierre Journade est client de Souméro, pour les réparations d'outils comme pour le ferrage de la jument. Il semble qu'il fréquente aussi les forgerons de Navarrenx : Coustet et Puyalou



Charrue Brabant double

14 juin ; dimanche Nuageux, beau. Fané et rentré deux charrettes. **Joseph Escot** est venu inviter pour le baptême de sa 2e fille née avant-hier et qui doit avoir lieu après la grand-messe. Rosalie a été y assister.

15 juin : Chaud, nuageux, grondements de tonnerre et quelques gouttes. Avant la nuit, fané et rentré trois charrettes.

16 juin : Beau, tonnerre. Déchargé, fané rentré deux charrettes.

17 juin : Pluie. Marie est allée au marché.

18 juin : Pluie. Coupé le foin aux entours du pré derrière la grange.

19 juin : Variable.

20 juin : Soleil, chaud. Coupé le foin de derrière la grange avec la machine, fini de nettoyer les côtés, fané et rentré la dernière charrette de la Grabe.

21 juin : sombre, pluie légère. Mis en bouteille l'eau de vie que j'avais fabriqué le mois de janvier il y a deux ans.

22 juin : Beau. Fané, rentré deux charrettes. Xavier Peyran est passé en revenant de couper du soutrage, je lui ai donné 15 f et il n'avait que 14 de gagné, il un franc d'avance.

23 juin : Soleil très chaud. Coupé le foin du Trayadis, fané, rentré deux charrettes derrière la grange.

24 juin : Soleil chaud le matin, nuageux l'après-midi. Déchargé le foin, fané, rentré une petite charrette, la fin derrière la grange et quatre belles charrettes au Trayadis..

25 juin : Chaud, variable. Coupé le foin du fond des champs, fané et tiré une charrette qui était resté au trayadis, déchargé passé du maïs.

26 juin : Variable. Fané le foin qui n'avait pas été touché hier, empilé, passé du maïs et sulfaté. Pluie avant la nuit. Ce matin, Alfred a été faire ferrer les bœufs à Souméro, cinq fers neufs et six relevés ; aiguiser deux coutres et chausser la palette du raclé. Il lui a porté les trois pierres de taille qui avaient été de plus à la devanture. Pris 10 Kg de chaux à sulfater à Capdevielle, une balle de son à **Cabilles**.

27 juin : Variable. Passé du maïs et sulfaté, fait arriver deux charrettes de soutrage.

Dimanche 28 juin : Variable. Alfred et Marie sont allés au marché à Navarrenx, vendu des cerises ; pris une paire de sabots remontés pour moi à Coustet. 1.50 f



le "travail" où Elie Laborde maintenait les vaches pour les ferrer

Jean PRAT dit CABILLES est boulanger. Le son qu'il revend ne provient pas du "Moulin Cabilles" qui ne fonctionne plus depuis fort longtemps. Il y a un autre boulanger à Vielleségure à cette même époque : Joseph CAZAUBON.

La note du 26 juin permet de savoir que la devanture de la maison avait été réparée ou transformée

29 juin Beau : Soufré, passé du maïs et fané.

30 juin : Soleil très chaud. Fané et rentré quatre belles charrettes.

1er juillet : Beau, chaud. Fini de couper la première « touillée » en dessous des figuiers qui avait été commencé hier. Soit fané et rentré une petite charrette qui était restée hier, empilé le reste malgré une bourrasque qui est passée à deux heures ; le soir à dix heures, tonnerre et bonne pluie.

2 juillet : Chaud, variable. Coupée la 2e touillée jusqu'au ruisseau. Une bourrasque dans l'après-midi, le soir forte ; tonnerre et pluie abondante la nuit.

3 juillet : Variable, pluie par moments, bourrasque l'après-midi. Soufré et tiré du soutrage.

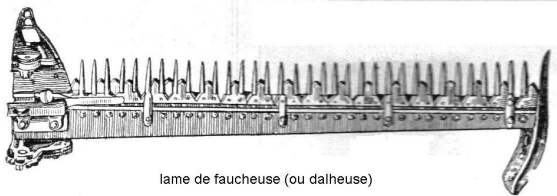
4 juillet : Soleil, beau. Soufré un peu le matin, fané.

5 juillet : Sombre, pluvieux.

6 juillet : Sombre, quelque peu de brume. Soufré, sulfaté et passé du maïs.

7 juillet : Beau, variable. Fané, rentré deux charrettes pas bien sec, empilé le reste.

8 juillet : Soleil, chaud. Déchargé, fané et rentré quatre belles charrettes.



9 juillet : Beau. Déchargé, passé du maïs, fané et rentré deux charrettes qui étaient restées hier soir. Le soir commencé à couper les coudelles.

10 juillet : Beau. Fini de couper le foin qui peut se faire avec la machine ; fané.

11 juillet : Soleil très chaud. Déchargé, fané, rentré trois belles charrettes. A la 4e, l'axe s'est brisé en finissant de charger et y est restée.

12 juillet : Soleil, brumeux. Acheté une paire de sandales à Capdevielle ; fait arranger une lame de dailheuse et un attacher à bœufs et réglé les comptes à Soumérrou qui s'élevaient à 20 f, payé 10 f et les pierres de taille ont fait le reste. Le soir, rechargé et rentré le foin de la charrette qui s'était brisée hier. Joseph Escot est venu payer les intérêts de la somme de mille francs qu'ils me doivent, échus ce même jour 40 f

13 juillet : Soleil, chaud. Fané et rentré les deux charrettes de foin autour du lavoir ; tiré une charrette de litière et fait arriver une charrette de soutrage, 53 tas ; 28 la fin de ce qui a été payé, le coupage et 25 de celui qui est à payer. Préparé les bords de l'avoine, commencé à couper avec la machine.

14 juillet : Sombre le matin, soleil très chaud après. Déchargé le foin, fini de couper l'avoine du champ de bas ; après-midi, moi sulfaté, Alfred passé du maïs. Avant la nuit, sombre, vent d'orage très fort, à deux heures du soir, fort tonnerre, éclairs et un peu de pluie.

15 juillet : Sombre, pluvieux. Mené la charrette coupée pour Soumérrou charron y faire changer l'axe. Marie, Eugénie, Alfred et moi avons été au marché. Marie a vendu deux paires de poulet, sept francs soixante quinze 7.75 f. Moi, j'ai vendu le froment à Malhure à 22,50 f le sac.

16 juillet : Sombre, chaud. Sulfaté et passé du maïs.

17 juillet : Sombre, chaud. Fini de passer le maïs, 4e fois. L'après-midi, coupé l'avoine du côté de la Grabe.

18 juillet : Beau, nuageux, très chaud. Coupé de l'herbe à la faux dans la vigne ; dressé du maïs, soufré. Rosalie et Eugénie sont allées l'après-midi pour lever du froment à Barraquet, ils ont fini.

19 juillet : Sombre, chaud, le soir un peu de tonnerre et pluie fort abondante toute la nuit. Le matin, tiré les litières.

20 juillet : Pluie abondante fait arriver deux charrettes de soutrage.

21 juillet : Pluie légère.

22 juillet : Pluie légère. Alfred a mené au marché la vache cournette, vendue à Baptiste Hours 180 f. Achetée à Campagna ce mois de juillet, fait sept ans, fraîchement vélée pour 200 f. ; elle a élevée sept produits et bien travaillé. Il s'est acheté une paire de bottines jaunes 19 f. à Lalanne-Dufils. Moi, coupé de l'herbe dans la vigne.



23 juillet : Pluvieux. Coupé de l'herbe dans la vigne, de l'avoine versée à la main, labouré à la vigne.

26 juillet : Sombre, pluie le soir. Alfred est allé se chercher un costume que lui a façonné le tailleur Gallard, main d'œuvre 14 f. Le soir, j'ai été chercher la charrette qui était en réparation chez **Auguste**. Il a fourni l'axe et je lui ai payé la barrique que je lui avais pris il y a deux ans pour le sulfatage, boisée 2, 50 f. Souffré.

27 juillet : Sombre, pluvieux. Fini de labourer le fond de la vigne qui avait été chaussé le printemps ; souffré.

28 juillet : Pluie légère. Coupé du soutrage, souffré.

29 juillet : Mariage de Félix St Cricq avec Scholastique Lavalette d'abidos. Alfred a été y assister. Journée sombre. Midi, sulfaté.

30 juillet : Sombre. Sulfaté retourné l'avoine qui a commencé à germer.

31 juillet : Soleil chaud. Coupé le froment et rentré trois charrettes d'avoine.

Auguste SOUMEROU est charron, son père charpentier, avait acheté un terrain en bordure de la nouvelle voie N° 11 traversant l'îlot sud de la bastide et y fit construire en 1881, une maison et un atelier contigu. Le voisinage du ruisseau et du lavoir, permettait à Auguste d'y faire refroidir les roues nouvellement cerclées. Plus tard, cette maison abritera un cabaret, puis une auberge, un quillier et la recette buraliste. Mais en 1905, auberge, et recette buraliste se trouvent dans la maison voisine, chez Marmonnier.

1er août : Soleil très chaud jusqu'à midi, sombre après. Le matin **Ulysse Lartigue** est venu charger le froment que je lui avais vendu il y a quelques jours, huit soles et 47 Kg à 22,50 f : 192, 50 f. Je reste à lui devoir deux balles de son. Rentré l'avoine du nouveau trayadis, trois charrettes. **A cinq heures du soir, toutes les cloches du pays ont sonné le tocsin annonçant la mobilisation générale de la France.**

4 MARDI. S. Dominique 216-149
Sombre, départ de Pierre St Cricq et d'Alfred à cinq heures du matin. M. l'abbé Jean a été accompagné en voiture jusqu'à la gare de Lacq, où chacun a pris sa direction. Pierre pour Bayonne et Alfred pour St Gaudens où il est arrivé à six heures du soir. Moi, sulfaté, les femmes ont commencé à labourer pour faire du trèfle.

2 août : Sombre. Rentré une charrette de froment. Le soir, pluie.

3 août : Pluie ; départ d'une bonne partie des jeunes gens.

4 août : Sombre. **Départ de Pierre St Cricq et d'Alfred** à cinq heures du matin. Mr l'abbé Jean a été les accompagner en voiture jusqu'à la gare de Lacq où chacun a pris sa direction. Pierre pour Bayonne et Alfred pour St Gaudens où il est arrivé à six heures du soir. Moi, sulfaté ; les femmes ont commencé à labourer pour faire du trèfle.

5 août : Sombre. Continué à labouré. Moi, j'ai été au marché acheter quatre kilos de graines de trèfle à 1,70 f et deux à 1,60 f et 0,40 f de graine de betterave. N'ayant pas à me rendre de la monnaie de cent francs, il m'a fait crédit ; fait ferrer la jument à Puyalou, deux fers neufs et deux relevés à payer.

6 août : Soleil, beau. Labouré un peu. Matin,

rentré trois charrettes de froment peu sec ; aidé à monter le froment de Barraquet pour dépiquer demain matin à Camptort, machine Casaubielh.

7 août : Soleil Beau. Dépiqué le froment de Barraquet ; il avait six charrettes de gerbes et il a eu 19 sacs de grain. Y étaient pour bouviers, Lahitte, Cazaboune, Couchez, Palé et mi. L'après-midi, fini de rentrer le froment. Le mati, les femmes ont hersé le labour de ces jours.

8 août : Soleil, chaud. Déchargé le froment, tiré les litières et fait arriver une charrette de soutrage 51 tas.

9 août : Soleil chaud. Fait aller les charrettes pour Couchez et pour Palé qui doivent battre demain.

10 août : Sombre. Dépiqué le froment de Palé à Velleségure, machine **Capdevielle** ; ce matin il n'en avait que cinq charrettes; bouviers : **St Cricq, Turan** et moi. Il en avait fait dépiquer cinq autres charrettes en deux fois ; tout compris, il y en a eu 32 sacs. L'après-midi, j'ai été pour Couchez, il y en a eu 27 sacs et Escot qui a battu en suivant en a eu 19.

11 août : Beau. Les femmes ont labouré, moi, coupé le regain des cerisiers au dessus du chemin.

12 août : Soleil très chaud. Coupé quelque peu de regain, fini de labouré le nouveau trayadis. Reçu **lettre d'Alfred** qui était datée du 6. Marie est allée au marché.

13 août : Sombre. Hersé et roulé, semé le trèfle.

14 août : Soleil très chaud. Coupé un peu de regain, fini de régler le trèfle ; j'y ai semé aussi un peu de farouche qui était resté de l'année dernière ; semé la betterave à part, n'ayant pas eu assez de graine, il en reste huit sillons à faire.



15 août : Sombre, forte bourrasque à dix heures du matin.

16 août : Pluie abondante. Marie est allée à Navarrenx.

Les notes commencées le 20 janvier, se terminent là. Comme celui de de **Pierre Cazaubon dit St Cricq**, le nom d'**Alfred** est gravé sur le monument aux morts de Viellesègure, sans qu'il n'y ait eu aucune trace de notification de son décès dans les registres de l'état civil.

Autres artisans et commerçants présents en 1905

Jean Prat et Jean Cazaubon étaient boulangers. Ce dernier tenait aussi une auberge et un quillier. Jean-Pierre **Bassié**, charpentier qui sera chargé de fabriquer les tables de la nouvelle école des filles ; **Cyprien Bourragué**, menuisier ; **Eugène Laplacette**, cordonnier ; **Pierre Labarthe**, tuilier. **Bourras-Chardine et Sarrailh**, autres exploitants de batteuses battre ; **Justin Argieg**, fabricant de balais ; **Léa Cazalis**, épicière et aubergiste. **Pierre Prat-Lacrouz**, qui habitait en face de chez Capdevielle était courtier en bestiaux.



La veuve Lacrouz entourée de ses deux fils; Pierre Prat-Lacrouz, à sa droite et Bazile qui avait émigré en Argentine en 1884, à l'âge de 16 ans.

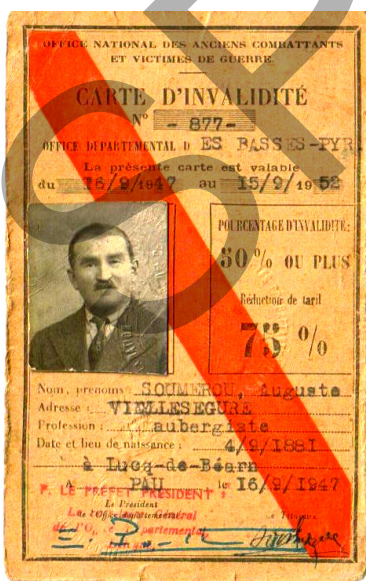
La cour de la maison de Pierre Prat-Lacrouz avec la grange où se trouvait un abreuvoir alimenté par un réservoir qui procurait aussi de l'eau courante pour la salle de bain de la maison. A droite, on aperçoit la porte du chai.



Joseph MARMONNIER et sa femme Anna tenaient dans leur maison, une auberge cabaret et une épicerie. Anna, était également secrétaire de mairie en 1911. Joseph devait sans doute à une blessure de guerre (1870), la charge de receveur ruraliste.



La restauration de la façade de la maison Marmonnier, en 2007, a permis de revoir l'enseigne de l'ancienne recette ruraliste.



En 1921, c'est chez Soumérou que se trouveront auberge et « quillet », ainsi que la recette ruraliste qu'Auguste avait obtenue en tant que blessé de la guerre (1914-18) et qu'ont continué de tenir son fils et sa belle fille.

J.M.Larsen et Sabine Labat. Remerciements à tous ceux qui ont fourni des photos et hommage posthume à Ginou Palé à qui appartenait l'agenda de Journade.